

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## DÉCISION DU MAIRE

DÉPARTEMENT  
DE L'INDRE

VILLE  
DE  
DÉOLS



**Convention-cadre  
relative à l'octroi d'aides  
financières au titre du  
fonds départemental  
d'aménagement urbain  
2022-2025  
Avenant n°2  
2024-024**



**Madame le maire de la commune de DÉOLS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-76 du 07 juillet 2021 accordant à Mme le Maire de Déols délégation pour prendre les décisions dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-88 du 05 octobre 2021 portant sur la délégation de pouvoir accordée au Maire par le conseil municipal pour solliciter des subventions en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les projets de vidéoprotection (tranche 2) et d'aménagement végétalisé de la cour de l'école Paul Langevin ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la convention-cadre signée le 24 août 2022 entre le Conseil Départemental de l'Indre et la commune de Déols ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : De modifier l'annexe de la convention-cadre selon la proposition annexée à la présente décision.


**ARTICLE 2** : De signer l'avenant n°2 à la convention-cadre entre le Département de l'Indre et la commune de Déols relative à l'octroi d'aides financières au titre du fonds départemental d'aménagement urbain, modifiant son annexe.

**ARTICLE 3** : Madame le Maire s'engage à rendre compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à DÉOLS, le 12 juin 2024

Transmis à la Préfecture  
le 12 juin 2024  
Publié le 12 juin 2024

 Delphine GENESTE  
Maire

## PROGRAMME D'ACTION PLURIANNUEL 2022-2025 - F.D.A.U. - DÉOLS

Thématiques	Intitulé de l'action	Localisation	Maître d'Ouvrage	Année d'engagement	Coût HT de l'opération	Montant de FDAU sollicité	Taux d'intervention
Mobilités douces	Passerelle cyclable sur l'Indre	Rue du Pont Perrin	Ville de Déols	2022	475 200 €	95 040 €	20,00 %
	<b>TOTAL</b>					<b>95 040 €</b>	
Éducation	Regroupement des écoles maternelles sur le site Paul Éluard	Rue Paul Éluard	Ville de Déols	2023	625 000 €	93 750 €	15,00 %
	<b>TOTAL</b>					<b>93 750 €</b>	
Services à la population et Santé	Vidéoprotection	Centre ville	Ville de Déols	2022	150 000 €	52 500 €	35,00 %
	<b>Vidéoprotection T2</b>	<b>Zone agglomérée</b>	<b>Ville de Déols</b>	<b>2024</b>	<b>55 149,75 €</b>	<b>22 059,90 €</b>	<b>40,00 %</b>
	Système d'arrosage automatique du stade de rugby de Brassioux	Brassioux	Ville de Déols	2022	31 000 €	7 500 €	24,19 %
	Aménagement intérieur de la Maison France Services	1, rue de l'Abbaye	Ville de Déols	2022	60 400 €	18 120 €	30,00 %
<b>TOTAL</b>					<b>100 179,90 €</b>		
Tourisme	Clocher de l'abbaye : mise en lumière et reprise de maçonnerie	Clocher de l'abbaye	Ville de Déols	2025	161 900 €	47 637 €	29,42 %
	<b>TOTAL</b>					<b>47 637 €</b>	
Adaptation au changement climatique et Environnement	Abattage sanitaire de 34 arbres et plantation de 50 arbres d'essences variées adaptées au changement climatique	Centre ville	Ville de Déols	2022	39 245 €	15 698 €	40,00 %
	<b>Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école Paul Langevin</b>	<b>École élémentaire 7 rue Paul Langevin</b>	<b>Ville de Déols</b>	<b>2024</b>	<b>133 330 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>3,75%</b>
	Acquisitions à Marban et aménagements de l'extension de l'écoparc	Prairie de Marban	Ville de Déols	2025	41 758 €	16 703 €	40,00 %
<b>TOTAL</b>					<b>1 637 982,75 €</b>	<b>37 401 €</b>	<b>22,83 %</b>

Montant sollicité par thématique :

Thématiques	Montant de FDAU sollicité par thématique	Pourcentage de l'enveloppe globale 2022-2025
Mobilités douces	95 040 €	25,4 %
Éducation	93 750 €	25,1 %
Services à la population et Santé	<b>100 179,90 €</b>	<b>26,8 %</b>
Tourisme	<b>47 637 €</b>	<b>12,7 %</b>
Adaptation au changement climatique et Environnement	<b>37 401 €</b>	<b>10,0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>374 007,90 €</b>	<b>100,0 %</b>